



Moniteur

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



14076628



28-03-2014

Greffe

N° d'entreprise : 0403.979.264

Dénomination

(en entier) : **ROYAL GOLF CLUB DU SART-TILMAN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée et finalité sociale

Siège : Route du Condroz, 541 à 4031 Angleur

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DES STAUTS

Il résulte d'un acte reçu par Maître Benjamin PONCELET, Notaire à Liège, le 15 mars 2014, en cours d'enregistrement, que:

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Transformation des parts sociales existantes ayant une valeur nominal en parts sociales sans désignation de valeur nominale ;
2. Augmentation de la part fixe du capital à concurrence de cent vingt-cinq mille six cent trente-deux euros (125.632,- €) pour le porter de septante-quatre mille trois cent soixante-huit euros (74.368,- €) à deux cent mille euros (200.000,- €) par incorporation d'une part, d'un montant de cent quinze mille euros (115.000,- €) provenant de la prime d'émission et, d'autre part, par incorporation d'un montant de dix mille six cent trente-deux euros (10.632,- €) prélevé sur les bénéfices reportés, sans création de nouvelles parts de coopérateurs, telles qu'elles figurent dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.
3. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital ;
4. Modification des statuts conformément aux décisions dont question ci-avant au présent ordre du jour ;
5. Modification des statuts conformément à la proposition émise par le Conseil d'administration ;
6. Délégation de pouvoirs

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Notaire Benjamin PONCELET.

Documents déposés en même temps : Expédition de l'acte ; Coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2014 - Annexes du Moniteur belge